

Création d'une nouvelle déchetterie et plate-forme déchets verts

Commune de Foix (09)



Pièce n°1
Document décrivant le projet

Référence : 2022-000272

Date : Juillet 2023

www.cabinet-ectare.fr

Agence de Toulouse (31)

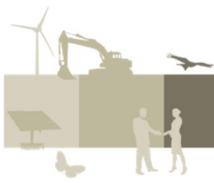
Siège
6, avenue Georges Pompidou
Bât A - Entrée 2
31130 BALMA
Tél. 05 55 18 91 60
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

Agence de Brive (19)

ECTARE Centre Ouest
2 impasse Jean Chaptal
19100 BRIVE
Tél. 05 55 18 91 60
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

SCOP ARL AU CAPITAL VARIABLE
DE 90 576 euros au 31/12/2020
RCS TOULOUSE B 389 797 010
SIRET 38979701000 052. NAF 7490B



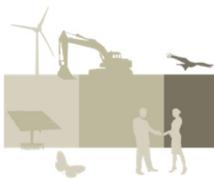


SOMMAIRE

1. NOTICE TECHNIQUE.....	5
1.1. Présentation du site.....	5
1.1.1. Localisation du site.....	5
1.1.2. Contexte réglementaire.....	6
1.2. Présentation des installations.....	8
1.2.1. Réaménagement du quai de transfert sur le site actuel.....	9
1.2.2. Aménagement de la déchèterie.....	9
1.3. Descriptions et quantités des déchets présents sur l’exploitation.....	15
1.3.1. Déchets non dangereux.....	15
1.3.2. Déchets dangereux.....	16
1.3.3. Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes (sur le site actuel).....	17
1.3.4. Les tonnages annuels par catégories de déchets.....	17
1.4. Les procédures de fonctionnement.....	18
1.4.1. Accès et voiries.....	18
1.4.2. Composition du service et affectation.....	19
1.4.3. Le parc véhicule.....	19
1.4.4. Les horaires.....	19
1.5. Mesures, sécurité et surveillance.....	20
1.5.1. Entretien et surveillance.....	20
1.5.2. Moyens de lutte contre l’incendie.....	21
1.5.3. Mesures en cas d’accident.....	21
1.5.4. Intégration du site dans le paysage.....	21
1.5.5. Mesures limitant l’envol des déchets.....	22
1.5.6. Mesures pour la protection du sol et des eaux et surveillance des émissions.....	23
2. ANNEXES	25

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE (SOURCE : GÉOPORTAIL IGN 2022 – HORS ÉCHELLE)	5
---	---



1. NOTICE TECHNIQUE

1.1. PRÉSENTATION DU SITE

1.1.1. Localisation du site

Le site est localisé sur la commune de Foix, chef-lieu du département de l'Ariège, à 70 km au sud-est de Toulouse. L'ensemble parcellaire est implanté au nord-est du centre-ville, à près de 2 km de ce dernier, et occupe une superficie d'environ 1 hectare.

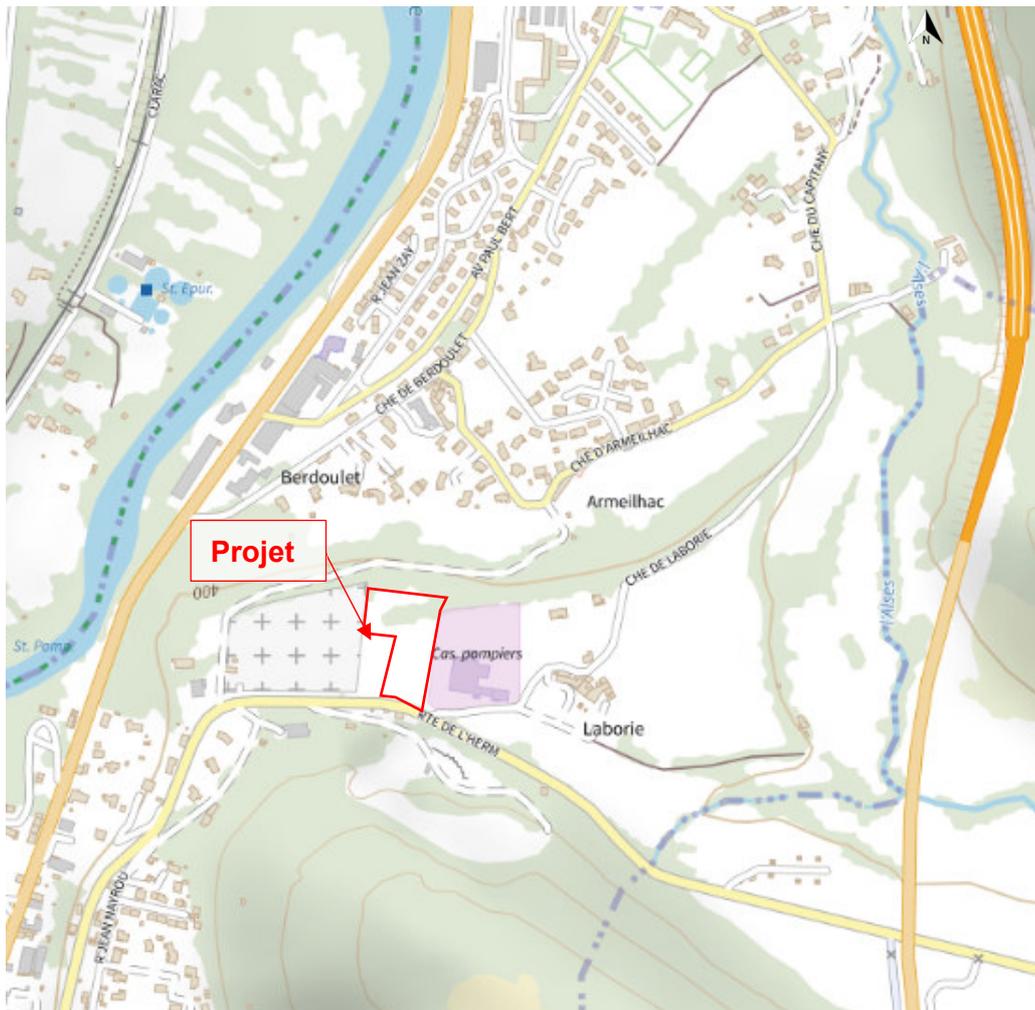
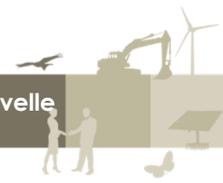


Figure 1 : Localisation du site (source : Géoportail IGN 2022 – hors échelle)

Les terrains correspondent :

- à l'ouest à une fraction des jardins partagés existants,
- au sud et au centre à une plateforme artificialisée utilisée par la commune pour mettre en dépôt temporaire des matériaux inertes,
- au nord à une prairie limitée par une haie (au nord de la plateforme précédente) et un boisement (au nord des terrains).



Le site se répartit ainsi quasi à part égale entre les terrains déjà artificialisés (plateforme de dépôt temporaire et jardins partagés) et des terrains encore naturels (prairie, boisement, haie).

Le site est bordé :

- à l'ouest par des jardins partagés et le cimetière ;
- au nord par le talus de raccordement (boisé et fortement pentu) à la basse terrasse de l'Ariège ;
- à l'est par le centre de secours,
- au sud par la RD1 et l'actuelle déchetterie qui sera réhabilitée et le centre de transfert qui subsistera.

1.1.2. Contexte réglementaire

La déchetterie actuelle a fait l'objet d'une déclaration en date du 25 septembre 1996, l'exploitant désigné étant la Communauté de Communes du Pays de Foix. Au vu des travaux à conduire sur cette dernière et de l'espace relativement restreint limitant toute possibilité de réelle amélioration, le SMECTOM du Plantaurel a décidé de créer une nouvelle déchetterie de l'autre côté de la RD1 sur des terrains appartenant à la commune de Foix qui a donné son accord pour les céder au SMECTOM du Plantaurel.

La demande d'enregistrement concerne la nouvelle déchetterie à laquelle est jointe une nouvelle plate-forme d'accueil de déchets verts. La création de cet ensemble permettra d'améliorer :

- le service offert aux habitants des communes voisines,
- la sécurité des usagers et des salariés par rapport à la situation actuellement constatée,
- la valorisation des déchets accueillis.

Les rubriques de classement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernées par le projet sont les suivantes :

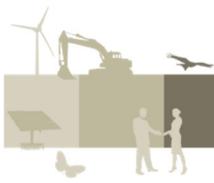
Désignation	Numéro	Capacités	Régime
Installations de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets	2710-1-b	6.99 t	DC
Installations de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets	2710-2-a	3 557 m ³	E
Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux	2794-1	200 t/j ¹	E

E = enregistrement, DC : déclaration contrôlée, NC = non classé

Le site de la déchetterie actuelle continuera à être utilisé par le SMECTOM du Plantaurel pour le fonctionnement du centre de transfert (OM + tri sélectif) mais comme à l'heure actuelle les volumes de déchets concernés resteront largement en-deçà du seuil de déclaration :

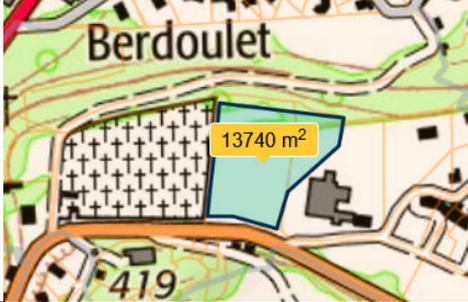
Désignation	Numéro	Capacités	Régime
Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	2714	30 m ³	NC

¹ Avec 8 campagnes de broyage par an (en moyenne une toutes les 6 semaines) de 2 jours chacune.



Désignation	Numéro	Capacités	Régime
Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes	2716	60 m ³	NC

Deux rubriques de classement au titre des installations, ouvrages, travaux et activités liés à la loi sur l'eau sont les suivantes :

Rubrique	Activités	Caractéristiques	Régime
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau	3 piézomètres : - SP1 (profondeur 15m) : - X : 586 922 m - Y : 6 209 992 m - SD2 (profondeur 10m) : - X : 586 992 m - Y : 6 209 975 m - SP3 (profondeur 10m) : - X : 586 932 m - Y : 6 209 881 m	Déclaration
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.	Superficie du bassin versant desservi limité aux installations et à ses abords immédiats soit 1,3 ha. 	Déclaration

Le projet justifie de sa compatibilité avec les arrêtés ministériels du :

- 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2
- 27 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-1
- 6 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de broyage de déchets végétaux non dangereux relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2794.

Par ailleurs bien que le projet ne soit pas soumis à instruction au titre de la loi sur l'eau (puisque soumis à enregistrement ICPE), les travaux seront cependant réalisés en conformité avec les dispositions de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003.



1.2. PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS

Le projet prévoit sur le nouveau site :

- Une déchèterie avec :
 - Une partie supérieure dédiée à la réception des collectes des usagers et des professionnels. Cette zone est configurée sous forme d'une boucle desservant, par déchets de catégories spécifiques, 13 stalles et 2 emplacements de bennes implantées sur le quai inférieur, mais également un ensemble composé d'une ressourcerie, de bennes, conteneurs et palox implantés directement sur le quai supérieur ;
 - Une partie inférieure dédiée au traitement des déchets (gestion des flux vers les installations de traitement).

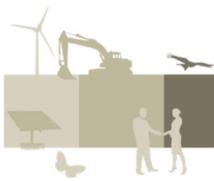
- sur la plate-forme basse au nord-ouest, une plate-forme de traitement dédiée au traitement des déchets verts (broyage sur site et évacuation vers les installations de traitement) et au stockage temporaire de quelques bennes de la déchèterie en attente d'exportation vers les installations de Varilhes.

L'ensemble sera clôturé et dispose d'une seule entrée desservie par la RD 1 à 2 km au nord-est du centre-ville de Foix.

Le contrôle de l'accès au site est assuré par un portail métallique coulissant de 12 m pour l'accès général et de 6 m pour l'accès de service.



Sur le site actuel, les terrains de la déchèterie seront utilisés directement par la collectivité pour d'autres activités, le SMECTOM du Plantaurel gardant uniquement le quai de transfert actuel, dont le fonctionnement sera amélioré.



1.2.1. Réaménagement du quai de transfert sur le site actuel

Seules deux modifications seront apportées :

- le portail sera légèrement déplacé à l'intérieur du site pour permettre le stockage d'un camion en attente sans empiéter sur les autres espaces,
- un séparateur d'hydrocarbures/débourbeur spécifique au quai de transfert sera mis en place de manière à gérer le flux des eaux pluviales et permettre leur traitement avant rejet.

1.2.2. Aménagement de la déchèterie

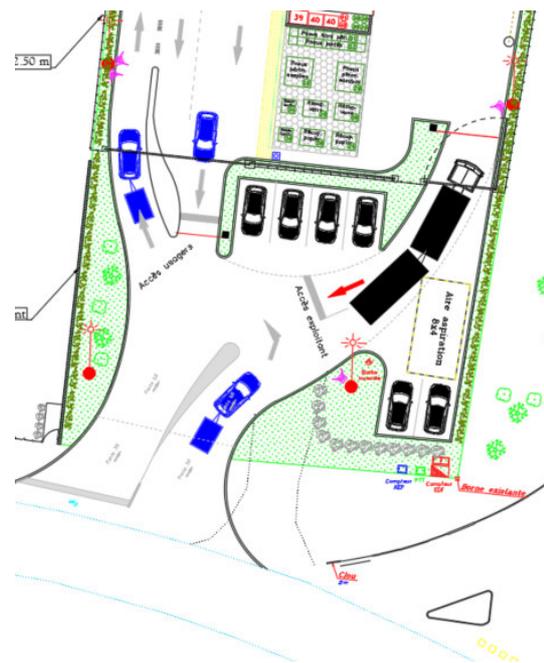
1.2.2.1. Descriptif des structures, aménagements et accessoires de la partie supérieure de la déchèterie

Le descriptif est détaillé en suivant le cheminement chronologique des usagers sur le site :

Accès

La voie d'accès se situe à l'entrée du site légèrement en retrait de la RD 1. Les véhicules des usagers prennent la voie de gauche qui leur permet d'accéder jusqu'à la barrière implantée au niveau du local d'accueil. Cette voie dégagée de 80m permet ainsi de stocker temporairement près de 10 véhicules avec remorques limitant ainsi tout risque de bouchon sur la RD1.

Les camions accédant au quai bas prennent la voie de droite jusqu'à une barrière automatique (équipée d'un lecteur de badge) permettant ainsi un dégagement rapide de l'accès. Les véhicules entrants sur site seront prioritaires permettant là encore d'éviter tout engorgement de la RD1, d'autant que la longueur de voirie avant la barrière permet de stocker temporairement 2 PL avec remorques.



Voie d'accès et portails

Cet accès, fruit d'un travail en commun entre le SMECTOM et le Conseil départemental de l'Ariège, a été présenté aux services du Conseil Départemental et a été validé à la suite de ce travail en commun.

On notera qu'une de ces réunions entre le SMECTOM et le Conseil Départemental s'est tenue en présence du SDIS qui a pu vérifier que quelles que soient les circonstances l'accès au centre de secours était maintenu.

Les deux portails figurent sur les plans et seront fermés en dehors des heures d'exploitation.

Le Conseil Départemental de l'Ariège a émis un avis favorable au projet lors de l'instruction du permis de construire.



Le local d'accueil

C'est une construction de 6 m² destinée à l'agent accueillant le public.

Ce local contrôle l'accès au quai de la déchetterie, en actionnant la barrière après identification des apporteurs, de la nature et du volume des déchets apportés. La circulation sur le quai haut est ainsi fluidifiée.



Les quais de déchargement par catégories de déchets

Ces quais équipés de chasse-routes de 15 cm de haut (non couverts pour la zone ouest et sous appentis pour la zone est) permettent aux usagers de vider leurs déchets selon les catégories suivantes :

- Déchets verts avec 5 emplacements pour les véhicules qui viennent décharger dans le box du quai bas
- Inertes avec 2 emplacements pour le déchargement dans les 2 box (17 m³ chacun) du quai bas et 1 au-dessus de la benne (11 m³) limitant le quai au nord
- Gravats plâtrés avec 1 emplacement dominant le box (17 m³)
- Verre feuilleté avec 1 emplacement et une benne (11 m³).
- Ferrailles avec un box (40 m³)
- Cartons avec un box (22 m³)
- Déchets d'éléments d'ameublement avec 2 box (30 m³ chacun)
- Encombrants avec 2 box (30 m³ chacun)
- Bois non traité de catégorie A et le bois traité de catégorie B avec chacun 1 box (30 m³)



Quais de déchargement



On note en complément un box pour la mise à disposition du compost sur le quai haut, ainsi qu'un box à l'utilisation variable en réserve qui permet de laisser le temps au personnel d'évacuer les produits d'un box plein tout en conservant la même fluidité pour les usagers.

Le choix du SMECTOM du Plantaurel d'équiper le site de blocs modulaires permet d'adapter rapidement le site aux nouvelles filières.



Les zones d'accueil non couvertes

Dans le prolongement des zones d'accueil précédentes on retrouve l'ensemble des conteneurs destinés aux déchets non dangereux :

- Les pneus hors périmètre REP déposés sur plateforme au sol qui sont ensuite classés par le personnel de la déchetterie avant d'être envoyés en filière de traitement,
- les textiles en borne relais de 2 m³
- le verre en colonnes de 4 m³,
- le papier en colonnes de 4 m³,
- les pneus périmètre REP en colonnes de 10 m³.

Réseaux divers

Aucun déchet n'est en contact avec les sols et l'ensemble du quai supérieur est parcouru par un réseau de collecte et d'évacuation des eaux résiduelles envoyé vers l'unité de traitement (bassin de rétention étanche, séparateur hydrocarbures), avant le rejet en milieu naturel² (tranchée d'infiltration implantée au nord-est du site sur les terrains appartenant au SDIS³). Au vu des résultats de l'étude géotechnique ce milieu constitue un filtre à sable de plus de 10 m de profondeur permettant d'affiner encore l'épuration des eaux avant que celles-ci ne rejoignent la nappe phréatique.

Il est à noter qu'une vanne d'obturation sera mise en place en aval du bassin de rétention pour contenir sur site une éventuelle pollution.

Cette vanne d'isolement des eaux d'extinction du site se trouve à moins de 70 mètres du local des agents valoristes et à moins de 30 mètres de la zone d'exploitation.

Il n'est pas prévu de motoriser cette vanne, pour des raisons économiques. Une vanne motorisée nécessite une alimentation électrique spécifique (câble CR1 résistant au feu et sur circuit dit « secours »). La fourniture, installation et raccordement de l'ensemble représente un coût d'investissement non négligeable. Le SMECTOM du Plantaurel a donc retenu le principe d'une vanne manuelle comme celles équipant l'ensemble de ses installations. Cette vanne sera clairement identifiée et le personnel du site sera formé à son utilisation dans le cadre des procédures d'exploitation.

Les eaux usées sont collectées et renvoyées par une canalisation enterrée vers le réseau collectif géré par le SMDEA.

Des réseaux enterrés distribuent l'électricité et l'eau potable sur le site.

² Le SMDEA gestionnaire du réseau collectif des eaux pluviales n'étant pas en mesure d'accueillir les débits générés par le projet et le PPRn limitant toute possibilité de rejet direct au nord du projet, l'infiltration était la seule possibilité techniquement et économiquement acceptable de gérer les eaux pluviales.

³ Dont l'accord formel est présenté en Annexe.

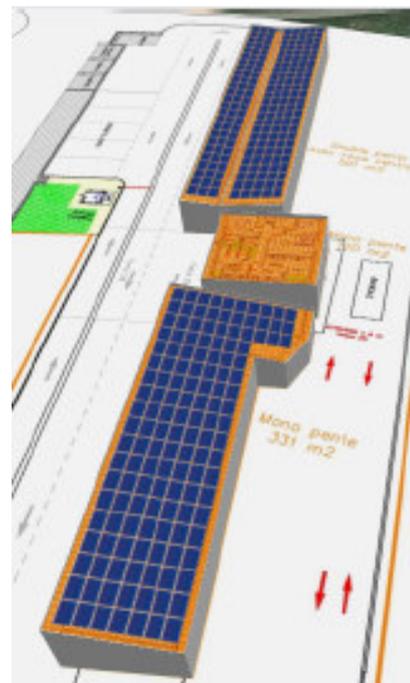


Panneaux photovoltaïques

Le choix ayant été fait par le SMECTOM du Plantaurel de développer une partie importante des zones de stockage temporaire des déchets sous appentis, il a également été décidé de prévoir un équipement de ces toitures en panneaux photovoltaïques de manière à améliorer le bilan carbone du site et de profiter des superficies disponibles.

Les toitures seront ainsi équipées de 342 modules permettant d'atteindre une puissance de crête installée de 138,5 kW, pour une production annuelle de l'ordre de 164 MWh, avec des émissions de CO₂ économisées de près de 10 t.

Les dispositions de l'annexe I de l'Arrêté du 5 février 2020 pris en application du point V de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitat seront exigées dans le cahier des charges du marché public et seront ainsi respectées.



Conscient des risques complémentaires potentiels que cet aménagement pouvait impliquer en termes d'incendie, le SMECTOM a retenu un projet d'équipement permettant de répondre aux exigences des services de lutte contre l'incendie, notamment grâce :

- au réglage du circuit qui prévoit que par défaut le système de production est à l'arrêt et qu'il ne se met en marche que si tous les paramètres de contrôle sont bons (consigne de démarrage active, résistance d'isolement conforme, seuils de fréquence et de tension nominaux, ...). A contrario si les contrôles automatiques détectent une anomalie (absence de tension alternative, seuils de fréquence et/ou de tension hors plage, courant de fuite détecté, consigne de démarrage désactivée, détection d'échauffement, détection d'arc électrique, ...) le système s'arrête et la tension de courant continu est purgée.
- à la réduction rapide de la tension continue sur les conducteurs à un niveau sécurisé (Très Basse Tension de Sécurité) en moins de 3 minutes,
- à la coupure automatique du circuit et à l'envoi également automatique d'alerte par mail dès qu'un dysfonctionnement est constaté par les contrôles (là encore automatiques), avec une localisation précise du défaut constaté, permettant au personnel d'intervenir sur le système (avec une intensité nulle et une tension TBTS) et aux services de lutte contre l'incendie de pouvoir intervenir en toute sécurité (conformément à l'article 38 de l'arrêté du 4 octobre 2010),
- à la détection automatique des échauffements et arcs électriques (détection des câbles mal sertis -anticipation- et arrêt d'un arc électrique – prévention) de fuite détecté, consigne de démarrage désactivée, détection d'échauffement, détection d'arc électrique, ...) le système s'arrête et la tension de courant continu est purgée.



Ainsi grâce notamment à la détection d'arc électrique et à la réduction de la tension à un niveau TBTS le projet retenu va au-delà des normes de sécurité en vigueur.

1.2.2.2. Descriptif des structures, aménagement et accessoires de la partie inférieure de la déchetterie (non accessible aux usagers)

Accès

La voie d'accès au quai inférieur se situe à l'entrée du site à droite de celle desservant le quai supérieur. Son accès est contrôlé par un portail automatique dont l'ouverture est commandée à distance (et par badge pour les véhicules du SMECTOM du Plantaurel). Cette voie permet ainsi d'accéder à la partie inférieure de la déchetterie et à la plate-forme de déchets verts.

Le pont bascule

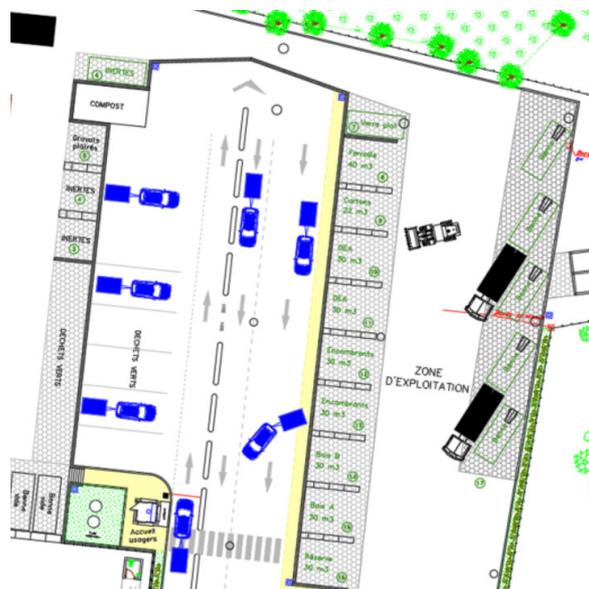
En contrebas des locaux du personnel sera implanté le pont bascule permettant au personnel de vérifier tare et chargement de chaque véhicule poids lourds entrant et sortant du site.



La zone de rechargement des déchets

Les déchets déposés dans des box maçonnés par les usagers du site sont repris au chargeur et stockés temporairement dans des bennes implantées sur 5 emplacements au nord-est du site ainsi qu'un emplacement au nord du quai pour les déchets inertes.

La benne pour le verre plat stationnées au nord-est du quai est quant à elle reprise directement par les poids lourds sans intervention de la chargeuse

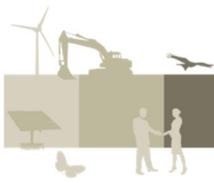


Zone de reprise des bennes

Bennes en attente

7 bennes réparties sur 2 zones (nord-ouest de la plateforme basse et sud de la zone de déchets verts) permettent d'assurer une rotation entre bennes pleines et bennes vides.

Un réseau de canalisations permet de capter les effluents de l'ensemble de la partie inférieure de la déchetterie. De la même façon que ceux provenant de la partie supérieure de la déchetterie, ils sont collectés en contrebas par un premier déboureur servant au pré filtrage puis envoyés



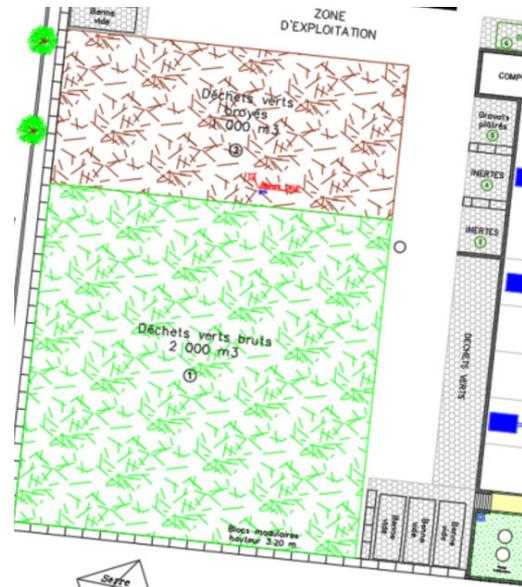
vers l'unité de traitement (bassin de rétention/décantation, séparateur d'hydrocarbures). Les eaux traitées (analysées une fois par an) sont infiltrées dans une tranchée drainante implantée sur les terrains voisins du SDIS en accord avec cet organisme.

Plateforme de valorisation des déchets verts

La zone ouest des installations sera occupée par la plateforme de stockage et de broyage des déchets verts. Cette plateforme étanchée sera limitée au sud et à l'ouest par un mur de blocs modulaires en béton de 3,2 m permettant de limiter tout dégagements de poussière, envol ou encore émergences sonores que ce soit vers le cimetière (à l'ouest) ou les jardins partagés (au sud).

La plateforme est séparée en deux zones distinctes :

- la zone sud permettant de stocker temporairement au maximum 2 000 m³ de déchets bruts sur 2m de haut,
- la zone nord permettant de mettre en stationnement le broyeur lors des 8 campagnes annuelles et de stocker temporairement au maximum 1 000 m³ de déchets broyés sur 2m de haut.



Plateforme déchets verts

Réseaux divers

Un réseau de canalisations permet de capter les eaux de ruissellement de l'ensemble de la partie inférieure de la déchetterie. De la même façon que celles provenant de la partie supérieure de la déchetterie, elles sont collectées et envoyées vers l'unité de traitement (bac débourbeur, bassin de rétention/décantation, séparateur d'hydrocarbures).

1.3. DESCRIPTIONS ET QUANTITÉS DES DÉCHETS PRÉSENTS SUR L'EXPLOITATION

Les déchets présents et leurs volumes maximaux susceptibles d'être présents sur le site sont listés ci-dessous.

1.3.1. Déchets non dangereux

N° de position	Flux	Contenant	Volume utile en m3	Nombre	Volume total en m3
1	Déchets verts bruts	Zone au sol	2 000	1	2 000
2	Déchets verts broyés	Zone au sol	1 000	1	1 000
3	Inertes	Box	17	1	17
4	Inertes	Box	17	1	17
5	Gravats plâtrés, plâtre	Box	17	1	17



N° de position	Flux	Contenant	Volume utile en m3	Nombre	Volume total en m3
6	Inertes	Benne	11	1	11
7	Verre feuilleté	Benne	11	1	11
8	Ferraille	Box	40	1	40
9	Carton	Box	22	1	22
10	DEA	Box	30	1	30
11	DEA	Box	30	1	30
12	Encombrants	Box	30	1	30
13	Encombrants	Box	30	1	30
14	Bois B	Box	30	1	30
15	Bois A	Box	30	1	30
16	Réserve	Box	30	1	30
17	Bennes en attente de départ	Benne	30	5	150
18	Capsules Nespresso	Bac roulant	0,24	1	0,24
19	Extincteur	Géobox de 1,20 m3	1,20	1	1,2
20	Huiles végétales usagées	Fut de 250 litres	0,25	4	1
21	Pneus hors périmètre	Zone au sol	10	1	10
22	Pneus jantés	Zone au sol	10	1	10
23	Pneus périmètre Alliapur	Easybox couvert	10	2	20
24	Textile	Borne Relais	2	2	4
25	Verre bouteille	Récup' verre	4	2	8
26	Papier	Récup' papier	4	2	8
TOTAL					3 557

1.3.2. Déchets dangereux

N° de position	Flux	Contenant	Poids en tonnes	Nombre	Poids total en tonnes
30	Gros électroménager hors froid	Benne de 14 m2	0,1	14	1,4
31	Gros électroménager froid	Zone au sol local couvert	0,03	60	1,8
32	Caissettes DDS	Caissettes de 30 litres	0,01	20	0,2
33	DDS	Pal box de 1,20 m3	0,075	15	1,125
34	Petit électro ménager	Géogrille de 1,10 m2	0,06	10	0,6
35	Piles	Fût de 250 litres	0,25	2	0,5



N° de position	Flux	Contenant	Poids en tonnes	Nombre	Poids total en tonnes
36	Ampoules	Géobox de 1,08 m3	0,075	1	0,075
37	Tubes néons	Géobox de 1,2 m3	0,075	1	0,075
38	Huile minérale usagée	Cuve de 1 200 litres	1	1	1
39	Bidons vides souillés	Pal box de 1,20 m3	0,03	2	0,06
40	Filtres à huile PRO	Fût de 250 litres	0,075	1	0,075
41	Filtres à huile particuliers	Fût de 250 litres	0,075	1	0,075
TOTAL poids					6,99

1.3.3. Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes (sur le site actuel)

N° de position	Flux	Contenant	Volume utile en m3	Nombre	Volume total en m ³
50	Emballage / sélectif	Benne	30	1	30
51	Ordures Ménagères Résiduelles	Benne	30	2	60
TOTAL volume					90

1.3.4. Les tonnages annuels par catégories de déchets

À titre d'information les tonnages par type de produits accueillis au cours des 3 dernières années ont été les suivants :

Type	Flux	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Nombre d'enlèvements annuels (camions)
DND	Déchets verts broyés	2856	3197	2378	120
	Inertes	1200	1300	1450	150
	Gravats plâtrés, plâtre	670	718	640	70
	Verre feuilleté	34	40	43	4
	Ferraille	260	310	268	62
	Carton	162	205	296	73
	DEA	380	440	460	158
	Encombrants	1080	1152	994	160
	Bois B	492	443	454	92
	Bois A	123	227	123	50
	Extincteur	Non pesés			1
	Huiles végétales usagées				4



Type	Flux	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Nombre d'enlèvements annuels (camions)
	Pneus hors périmètre				4
	Pneus jantés				2
	Pneus périmètre Alliapur				10
	Textile				1
	Verre bouteille				20
	Papier	160	128	130	16
DD	Gros électroménager hors froid	88	95	52	16
	Gros électroménager froid	36	37	29	10
	Caissettes DDS	Non pesés			32
	Géobox DDS	Non pesés			32
	Petit électroménager (PAM)	28	19	14	16
	Piles	Non pesés			4
	Ampoules	Non pesés			4
	Tubes néons	Non pesés			4
	Huile minérale usagée	Non pesés			4
	Bidons vides souillés	Non pesés			32
	Filtres à huile PRO	Non acceptés			0
	Filtres à huile particuliers	Non pesés			10
	TOTAL		7569	8311	7331

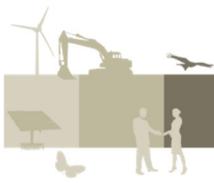
On voit ainsi que même si les tonnages évoluent peu (de plus 10% à moins 12% en fonction de l'année) le nombre de d'enlèvements par camions (sans parler du nombre de VL des usagers) justifie largement la réorganisation du fonctionnement des installations actuelles et la création d'une nouvelle déchetterie.

1.4. LES PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT

1.4.1. Accès et voiries

1.4.1.1. Entrées

Le passage au local d'accueil est obligatoire, qu'il s'agisse des usagers, des agents communaux, des agents du SMECTOM du Plantaurel ou qu'il s'agisse des entreprises pour l'identification, la pesée et la facturation.



1.4.1.2. Circulation

Les agents d’accueil actionnent les barrières de manière à réguler les flux de véhicules dans la zone d’évolution de la déchetterie. Ils orientent les usagers et les aident au déchargement de leurs déchets.

Sur la partie supérieure de la déchetterie, la circulation s’effectue de la même manière que sur un giratoire. Une signalétique indique les emplacements de catégories de déchets et des marquages au sol délimitent les voies de circulation des zones d’évolution piétonnières.

Sur la partie basse de la plateforme, sur laquelle l’accès est réservé à l’exploitant et aux entreprises de traitement (broyage et évacuation des déchets verts, enlèvement des bennes), les véhicules entrants sont prioritaires pour éviter toute incidence de l’entrée des PL sur la circulation de la RD 1.

1.4.2. Composition du service et affectation

Le service sera constitué de 5 agents :

- 1 chef d’équipe,
- 4 agents polyvalents : ils peuvent suppléer aux tâches d’accueil/pesée, poly bennes, chargeuse et collecte (pour ceux qui ont le permis PL) ;

Les agents de quai se répartissent les tâches :

- d’accueil et d’aide aux usagers ;
- de nettoyage du site et de ses abords ;
- des opérations de compactage des bennes ;
- des opérations de préparation des bennes au transit (conditionnement, pesée et déplacement en zone de transit).

1.4.3. Le parc véhicule

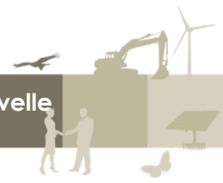
La flotte véhicule est constituée de :

- 1 camion de type 6x4 pour assurer l’exploitation,
- 1 engin de type télescopique.

1.4.4. Les horaires

Les horaires d’ouverture (qui peuvent évoluer en fonction de la saisonnalité) sont les suivants :

Lundi au samedi	8h30 / 12h00	13h30 / 18h00
Dimanche	Fermé	



1.5. MESURES, SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

1.5.1. Entretien et surveillance

L'ensemble des installations et des locaux sera maintenu propre et entretenu.

Les zones de danger, la circulation et les consignes d'utilisation seront précisées par une signalisation adaptée et compréhensible.



Exemple de signalisation des risques au niveau du stockage des déchets toxiques



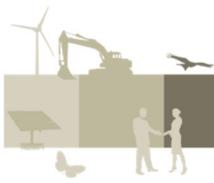
Exemple de stockage en box ouvert



Exemples de signalisation des circulations



Exemples de consignes de fonctionnement en entrée de site (à gauche) et de local d'accueil et de pesée (à droite)



1.5.2. Moyens de lutte contre l'incendie

En usage normal, les installations ne présentent aucun risque d'incendie et toutes les précautions seront prises pour éviter tout risque d'incendie.

Les installations seront dotées de moyens de lutte contre l'incendie appropriés (moyens d'alerte, plan des locaux, extincteurs) qui sont vérifiés périodiquement.

2 poteaux incendie sont implantés à proximité immédiate :

- 1 à l'entrée du site avec débit conforme à la réglementation⁴,
- 1 sur les installations du SDIS.

Le centre de secours de l'Ariège le plus proche se situe sur la parcelle voisine à l'est. Il est équipé en matériel nécessaire aux interventions et permettra une intervention immédiate des secours en cas de départ de feu.

1.5.3. Mesures en cas d'accident

Tout accident ou incident de nature à porter atteinte à l'environnement, à la santé, à la sécurité, à la salubrité publique ou à la commodité du voisinage sera déclaré dans les meilleurs délais à l'inspection des ICPE et un rapport sera établi.

1.5.4. Intégration du site dans le paysage

Le site est implanté en marge de la vallée de l'Ariège dans un secteur cloisonné où les perceptions sont très limitées :

- depuis le sud le front boisé limite totalement les possibilités de perception des terrains qui sont situés largement au-dessus de basse terrasse,
- depuis l'ouest les vues sont totalement limitées par la topographie et le mur d'enceinte du cimetière,
- depuis le sud les installations seront perceptibles uniquement de manière fugitive par les usagers de la RD1, au-delà des vues sont possibles depuis l'actuelle déchetterie mais ces vues seront partielles en raison du boisement développé sur le talus présent entre la déchetterie et la RD1,
- depuis l'est, le site sera visible depuis le SDIS, très partiellement depuis l'habitation située au nord-est et de manière fugitive, lointaine et partielle par les usagers de la RN 20 sur une distance de l'ordre de 300 m avant le tunnel.

⁴ Conformément au tarage effectué dont le compte-rendu est joint en Annexe 1



L'insertion sera de plus favorisée par la mise en place :

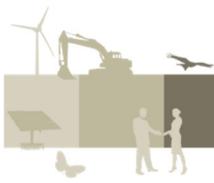
- d'une clôture grillagée de 2 m de haut à l'est des installations, clôture végétalisée qui assurera ainsi un masque visuel efficace pour les terrains à l'est,
- d'une haie vive longeant la clôture dans le secteur nord-est, assurant ainsi une liaison avec le boisement du talus et venant compenser la haie arrachée lors des travaux préliminaires,
- d'un muret de 3,2 m réalisée en blocs modulaires sur la limite nord entre le site et les jardins partagés ainsi que le long du cimetière.
- d'une clôture grillagée de 2,5 m de haut entre la voie d'accès et les jardins partagés, clôture végétalisée qui assurera ainsi un masque visuel efficace pour les jardins à l'ouest.

1.5.5. Mesures limitant l'envol des déchets

La manipulation et le transport des déchets peuvent être à l'origine d'envols d'éléments légers et de poussière.

Plusieurs mesures sont mises en place afin de limiter ces envols :

- À l'intérieur du site, le plan de circulation est respecté et la vitesse des véhicules est limitée ;
- Les ensembles routiers du SMECTOM du Plantaurel sont tous dotés d'un système de filetage automatique ;
- La clôture permet de contenir les déchets envolés à l'intérieur du site ;
- Le balayage des pistes par les agents limite l'émission de poussière et le ramassage des déchets envolés par ses agents participe au maintien du site propre,
- les opérations de broyage des déchets verts sont réalisées à l'abri du mur modulaire en béton et du stock de déchets verts non encore broyés.



1.5.6. Mesures pour la protection du sol et des eaux et surveillance des émissions

Les opérations d'entretien et de réparations courantes des engins s'effectuent au niveau d'une aire étanche dont les eaux sont récupérées et envoyées vers les ouvrages gérant les eaux pluviales (bac débourbeur, bassin de rétention décantation, séparateur d'hydrocarbures).

Sur la déchetterie, aucun déchet n'est en contact avec le sol, ce dernier étant systématiquement couvert par une dalle étanche. L'ensemble des quais (supérieur et inférieur) est parcouru par un réseau d'évacuation des eaux résiduaires.

Ces dernières sont collectées en contrebas par un réseau enterré puis envoyées vers le bassin de rétention décantation qui a été largement dimensionné pour permettre de retenir une pluie vingtennale sans débordement avec un débit de fuite limité à 10 l/s, soit un débit 8 fois inférieur au débit initial pour un épisode décennal⁵.

En limitant ainsi le débit de fuite, la rétention constituée dans le bassin étanche permet d'abattre totalement la vitesse de l'eau et favorise une décantation des matières en suspension (sur laquelle sont adsorbés environ 80% de la pollution). Ce traitement passif est ensuite complété par le passage des eaux dans un séparateur d'hydrocarbures (permettant d'abattre de près de 90% la charge résiduelle en hydrocarbures) avant d'être infiltrées dans la masse des alluvions sableuses qui complète l'épuration avant que les eaux n'atteignent la nappe phréatique. Sur la base de l'étude menée par FONDASOL, le SMECTOM du Plantaurel a retenu comme solution le bassin d'infiltration rempli par des matériaux de type GNT 20/40.

Le SMECTOM du Plantaurel a retenu la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures dimensionné sur la vanne de régulation placée en sortie de bassin et calibrée à 10 litres/secondes.

Dans l'hypothèse d'un bassin rempli à 100% de sa capacité soit 360 m³ suite à une pluviométrie basée sur un épisode vingtennal, la vanne calibrée à 10 litres/secondes permettra d'acheminer les effluents régulés sur un débit constant vers un séparateur d'hydrocarbures dimensionné sur le même débit que la vanne.

En sortie du séparateur, les eaux traitées seront envoyées vers le bassin d'infiltration dimensionné par le bureau d'étude FONDASOL.

Avec un débit de 10 litres/secondes, le retour au niveau bas du bassin se fera en 10 heures.

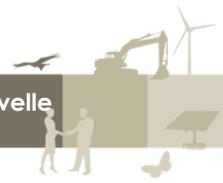
Un séparateur positionné en aval du bassin de décantation et calibré sur un débit régulé présente les avantages suivants :

- pas de système de bypass à mettre en place, 100% des eaux passent par le débourbeur/séparateur,
- dimensionnement moindre qu'un séparateur placé en amont (débit de traitement jusqu'à 5 à 6 fois inférieur), donc coût d'investissement et emprise au sol moindre,
- les volumes des compartiments « débourbeur » et « hydrocarbure » sont également plus petits, entraînant des coûts d'entretien (vidange, nettoyage) moins élevés.

Le nettoyage (curage pour le débourbeur et le bassin et hydrocurage/vidange pour le séparateur) de l'unité de traitement est effectué au minimum une fois par an par une entreprise agréée.

Les eaux traitées sont analysées une fois par an par le biais d'un prélèvement effectué dans un regard spécifique mis en place en aval du séparateur d'hydrocarbures (et en amont de la zone

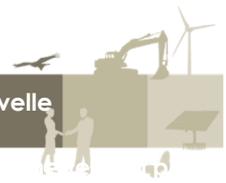
⁵ Cf Note de calcul jointe en Annexe 2



d'infiltration). Il est à noter que sur toutes les installations d'épuration des eaux pluviales implantées par le SMECTOM du Plantaurel sur ses divers sites, les analyses de qualité effectuées montrent des résultats systématiquement conformes avec les exigences réglementaires.



2. ANNEXES



Création d'une nouvelle déchetterie et plate-forme déchets verts

Commune de Foix (09)



Annexe 1 Accord du SDIS pour l'implantation du rejet des eaux pluviales et vérification du PI

Référence : 2022-000272

Date : Juillet 2023

www.cabinet-ectare.fr

Agence de Toulouse (31)

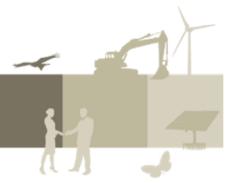
Siège
6, avenue Georges Pompidou
Bât A - Entrée 2
31130 BALMA
Tél. 05 55 18 91 60
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

Agence de Brive (19)

ECTARE Centre Ouest
2 impasse Jean Chaptal
19100 BRIVE
Tél. 05 55 18 91 60
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

SCOP ARL AU CAPITAL VARIABLE
DE 90 576 euros au 31/12/2020
RCS TOULOUSE B 389 797 010
SIRET 38979701000 052. NAF 7490B







Foix, le 04 Juillet 2023

Christel

**Le Président du conseil d'administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours de l'Ariège,**

**Groupement Administratif,
Financier et Technique
Service Technique**

Affaire suivie par Mr Yannick CANREDON
05 61 05 48 41
yannick.canredon@sdis09.fr
DE 00 827 / 2023

à

**Madame la Présidente,
SMECTOM du Plantaurel
Lieu dit « Las plantas »
09120 VARILHES**

Objet : Construction d'une déchetterie à Foix

Madame la Présidente,

Vous avez interrogé mes services pour obtenir un avis sur le projet de construction d'une déchetterie sur le terrain mitoyen du Centre d'Incendie et de Secours de Foix.

Après étude du dossier, je tenais à vous informer de mon avis favorable à votre projet.

Cependant, voici les réserves et pré-requis que votre projet devra prendre en compte pour éviter tout problème :

- Les puits secs devront être installés au plus près de la limite de l'emprise foncière, dans la limite autorisée ;
- La conduite d'eau usée devra être posée le long de la clôture,
- La clôture séparative devra être régulièrement nettoyée et l'entretien de la végétation sera à votre charge.

Les services du SDIS restent bien entendu à votre écoute et à votre disposition pour échanger sur ces éléments.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux et les plus cordiaux.



Président du Conseil d'Administration
du SDIS de l'Ariège

Jérôme BLASQUEZ

Création d'une nouvelle déchetterie et plate-forme déchets verts

Commune de Foix (09)



Annexe 2 Calcul du bassin de rétention

Référence : 2022-000272

Date : Juillet 2023

www.cabinet-ectare.fr

Agence de Toulouse (31)

Siège
6, avenue Georges Pompidou
Bât A - Entrée 2
31130 BALMA
Tél. 05 55 18 91 60
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

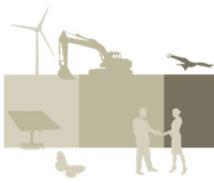
Agence de Brive (19)

ECTARE Centre Ouest
2 impasse Jean Chaptal
19100 BRIVE
Tél. 05 55 18 91 60
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

SCOP ARL AU CAPITAL VARIABLE
DE 90 576 euros au 31/12/2020
RCS TOULOUSE B 389 797 010
SIRET 38979701000 052. NAF 7490B







OPERATION : Déchèterie Foix

Numéro de permis de construire :
ou permis d'aménager

Note de calcul du volume de rétention

Données pluviométriques :

Période de retour : ans

Formule superficielle résultante utilisée lors des calculs :

$$Q = 1,338 * I^{0,265} * C^{1,186} * A^{0,798}$$

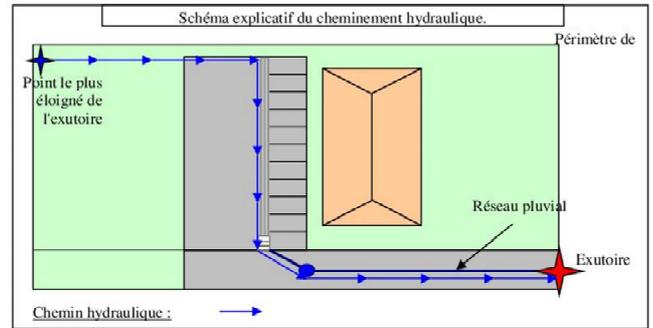
Données sur l'opération :

L'opération se situe sur la commune de :

L'opération est une maison individuelle :

Le rejet des eaux de pluie et de ruissellement générées par l'opération sera réalisé selon un débit équivalent à 10 l/s/ha avec un minimum de 10l/s (or cas des maisons individuelles).

Caractéristiques du projet	
Surface voirie (m²)	
Surface gravillonnée/evergreen (m²)	
Surface en stabilisé (m²)	1185
Surface toiture végétalisée (m²)	
Surface toiture (m²)	35
Surface espace vert (m²)	8780
Chemin hydraulique L (m)	200
Pente moyenne I (m/m)	0,04



N.B. : Le chemin hydraulique L est le plus long chemin parcouru par une goutte d'eau tombée sur le terrain afin d'atteindre l'exutoire. (Cf. Schéma ci-contre)

Le débit d'eau généré par l'opération est de : **0,082 m³/s**

Si le débit de fuite est imposé et différent du cas général, il doit être recalculé ou

OPERATION : Déchèterie Foix

Numéro de permis de construire :
ou permis d'aménager

Note de calcul du volume de rétention

Données pluviométriques :

Période de retour : ans

Formule superficielle résultante utilisée lors des calculs :

$$Q = 1,338 * I^{0,264} * C^{1,185} * A^{0,798}$$

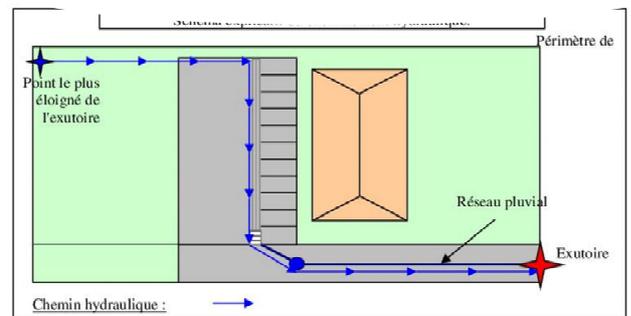
Données sur l'opération :

L'opération se situe sur la commune de :

L'opération est une maison individuelle :

Le rejet des eaux de pluie et de ruissellement générées par l'opération sera réalisé selon un débit équivalent à 10 l/s/ha avec un minimum de 10l/s (or cas des maisons individuelles).

Caractéristiques du projet	
Surface voirie (m²)	8268
Surface gravillonnée/evergreen (m²)	
Surface en stabilisé (m²)	
Surface toiture végétalisée (m²)	
Surface toiture (m²)	
Surface espace vert (m²)	1732
Chemin hydraulique L (m)	200
Pente moyenne I (m/m)	0,04



N.B. : Le chemin hydraulique L est le plus long chemin parcouru par une goutte d'eau tombée sur le terrain afin d'atteindre l'exutoire. (Cf. Schéma ci-contre)

Le débit d'eau généré par l'opération est de : **0,498 m³/s**

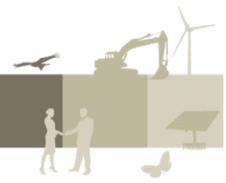
Le débit de fuite autorisé pour l'opération décrite est de : **0,010 m³/s** soit **10 l/s**

Si le débit de fuite est imposé et différent du cas général, il doit être recalculé ou indiqué : Débit de fuite imposé (m³/s) :

Le volume de rétention à mettre en place pour l'opération décrite est de : **327,0 m³**

Le débit de fuite autorisé pour l'opération décrite est de : **10 l/s**

Débit initial pour un épisode décennal	82 l/s
Débit après aménagement sans rétention pour un épisode vingtennal	498 l/s
Rétention nécessaire pour obtenir un rejet régulé à 10l/s après aménagement	327 m³



Création d'une nouvelle déchetterie et plate-forme déchets verts

Commune de Foix (09)



Annexe 3 Plan des réseaux

Référence : 2022-000272

Date : Juillet 2023

www.cabinet-ectare.fr

Agence de Toulouse (31)

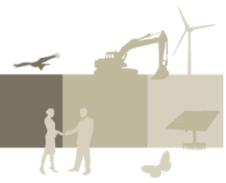
Siège
6, avenue Georges Pompidou
Bât A - Entrée 2
31130 BALMA
Tél. 05 55 18 91 60
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

Agence de Brive (19)

ECTARE Centre Ouest
2 impasse Jean Chaptal
19100 BRIVE
Tél. 05 55 18 91 60
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

SCOP ARL AU CAPITAL VARIABLE
DE 90 576 euros au 31/12/2020
RCS TOULOUSE B 389 797 010
SIRET 38979701000 052. NAF 7490B







Propriétaire :
SMECTOM du PLANTAUREL

Projet :
DECHETERIE DE FOIX
PROJET plan des réseaux

Date :
15 juin 2023

Échelle :
1:750

N° plan :
31

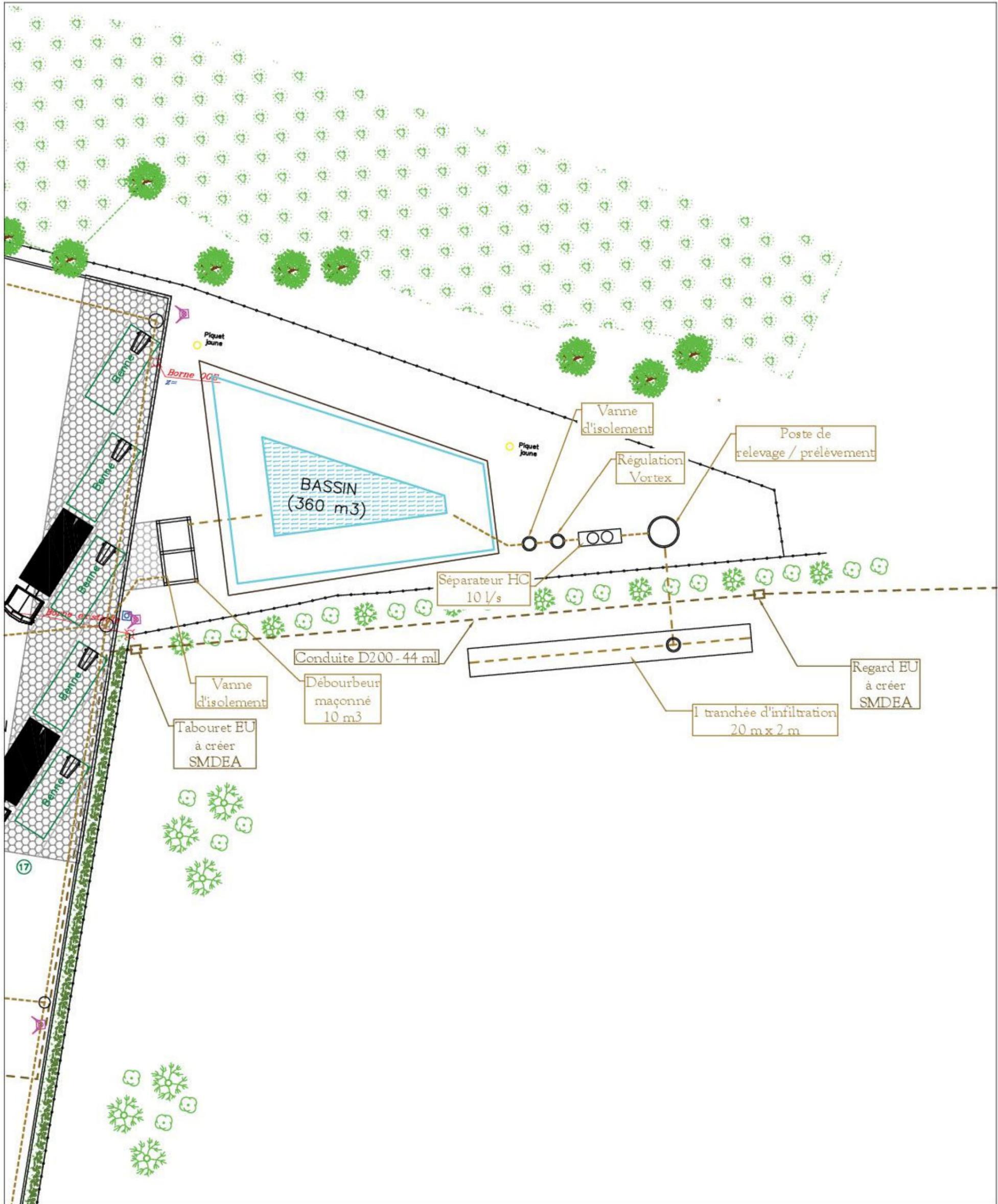
Dessiné par :
RDJE

Révisé par :
RDJE

Commune : FOIX

Code postal : 09000

Référence du plan : 2023-03-15 FOIX
projet RDJE - VF.dwg



Propriétaire :
SMECTOM du PLANTAUREL

Projet :
DECHETERIE DE FOIX
PROJET zone de traitement des eaux

Date :
15 juin 2023

Dessiné par :
RDJE
Révisé par :
RDJE

N° plan :
10a

Commune : FOIX
Code postal : 09000

Référence du plan : 2023-03-15 FOIX
projet RDJE - VF.dwg



Propriétaire :
SMECTOM du PLANTAUREL

Projet :
DECHETERIE DE FOIX
 PROJET plan des zones de rétention
 des eaux de ruissellement

Date :
 15 juin 2023

Échelle :
 1:500

N° plan :
 32

Dessiné par :
 RDJE

Révisé par :
 RDJE

Commune : FOIX Code postal : 09000

Référence du plan : 2023-03-15 FOIX
 projet RDJE - VF.dwg



Création d'une nouvelle déchetterie et plate-forme déchets verts

Commune de Foix (09)



Annexe 4 Fiches de calculs D9 et D9A

Référence : 2022-000272

Date : Juillet 2023

www.cabinet-ectare.fr

Agence de Toulouse (31)

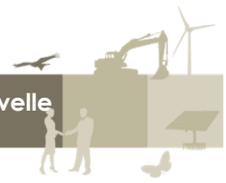
Siège
6, avenue Georges Pompidou
Bât A - Entrée 2
31130 BALMA
Tél. 05 55 18 91 60
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

Agence de Brive (19)

ECTARE Centre Ouest
2 impasse Jean Chaptal
19100 BRIVE
Tél. 05 55 18 91 60
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

SCOP ARL AU CAPITAL VARIABLE
DE 90 576 euros au 31/12/2020
RCS TOULOUSE B 389 797 010
SIRET 38979701000 052. NAF 7490B







D9 - BESOINS EN EAU				
DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE				
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence	Ilot DV à broyer de 32*32 m (secteur le plus étendu pouvant brûler sans effet domino)			
Principales activités	Accueil, stockage temporaire de déchets - Plateforme extérieure			
Stockage (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)	2000 m3 de DV à broyer			
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
		Activité	Stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE ^{(1) (2) (3)}		0	0	Les stocks ont une hauteur maximale de 2 m
- Jusqu'à 3 m	0	0	0	
- Jusqu'à 8 m	+ 0,1			
- Jusqu'à 12 m	+ 0,2			
- Jusqu'à 30 m	+ 0,5			
- Jusqu'à 40 m	+ 0,7			
- Au-delà de 40 m	+ 0,8			
TYPE DE CONSTRUCTION ⁽⁴⁾		-0,1	-0,1	Pas de mur CF
- résistance mécanique de l'ossature ≥ R60	- 0,1	-0,1	-0,1	
- résistance mécanique de l'ossature ≥ R30	0			
- résistance mécanique de l'ossature < R30	+ 0,1			
MATÉRIEAUX AGGRAVANTS		0	0	Absence de matériaux aggravants dans la zone étudiée.
Présence d'au moins un matériau aggravant ⁽⁵⁾	0,1			
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES		0	0	
- Accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée)	- 0,1			
- DAI généralisée reportée 24H/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24 H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels (6)	- 0,1			
- Service de sécurité incendie 24h/24 avec	- 0,3			
Σ coefficients		-0,1	-0,1	
1+ Σ coefficients		0,9	0,9	
Surface de référence (S en m²)		476	1024	1500 m² pour la zone dont stocks DV de 1024 m²
Qi = 30 x S/500 x (1+ Σ Coef) ⁽⁹⁾		25,704	55,296	
Catégorie de risque ⁽⁹⁾		38,556	82,944	
Risque faible : Qrf = Qi x 0,5				
Risque 1 : Q1 = Qi x 1				
Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5		38,556	82,944	
Risque 3 : Q3 = Qi x 2				
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau ⁽¹⁰⁾ : Qrf, Q1, Q2 ou Q3 /2				pas de sprinklage
DEBIT REQUIS ⁽¹¹⁾ (Q en m³/h)		122		
DEBIT RETENU ^{(12) (13) (14)} (Q en m³/h)		120		

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).

(2) En cas de présence exclusive de liquides inflammables ou combustibles (point d'éclair inférieur à 93 °C) dans des contenants de capacité unitaire > 1 m³, retenir un coefficient égal à 0 (valable pour les stockages et les activités).

(3) Pour les activités, retenir un coefficient égal à 0.

(4) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte de l'installation d'extinction automatique à eau.

(5) Les matériaux aggravants à prendre en compte sont :
 - fluide caloporteur organique combustible d'une capacité de plus de 1 m³ ;
 - panneaux sandwichs à isolant combustible présentant un classement de réaction au feu B s1 d0 ou inférieur selon l'arrêté du 21 novembre 2002 ;
 - bardage extérieur combustible (bois, matières plastiques) ;
 - revêtement d'étanchéité bitumé sur couverture (sauf couverture en béton) ;
 - aménagements intérieurs en bois (planchers, sous toiture, etc.) ;
 - matériaux d'isolation thermique combustibles en façade et en toiture (matières plastiques, matériaux biosourcés, etc.) ;
 - panneaux photovoltaïques.

Si la catégorie de risque retenue est déjà majorée du fait de la présence de panneaux sandwichs, ceux-ci ne sont plus considérés comme des matériaux aggravants.

(6) Une installation d'extinction automatique à eau de type sprinkleur peut faire office de détection automatique d'incendie.

(7) La présence seule d'équipiers de première intervention ou d'un service de sécurité utilisant uniquement des moyens de première intervention (extincteurs, RIA) ne permet pas de retenir cette minoration.

(8) Qi : débit intermédiaire du calcul en m³/h.

(9) La catégorie de risque RF, 1, 2 ou 3 est fonction du classement des activités et stockages référencés en annexe 1.

(10) Un risque est considéré comme protégé si :
 - protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;
 - installation entretenue et vérifiée régulièrement ;
 - installation en service en permanence.

(11) Le débit calculé correspond à la somme des débits liés aux activités et aux stockages dans la surface de référence considérée.

(12) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h.

(13) Le débit retenu sera limité à 720 m³/h en cas de risque protégé par un système d'extinction automatique à eau. Tout résultat supérieur sera ramené à cette valeur.

(14) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf. § 5 alinéa 9) doit être distribuée par des points d'eau incendie situés à moins de 100 m des accès principaux des bâtiments et distants entre eux de 150 m maximum. Par ailleurs, les points d'eau incendie seront positionnés dans la mesure du possible de telle sorte que l'exposition au flux



D9A Dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction

			valeur	commentaires
Besoin pour la lutte extérieure		Résultat guide pratique D9 (besoins* 2 heures au minimum)	240	0
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinklers	+ Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins x durée théorique maximale de fonctionnement	+	
	Rideau d'eau	+ Besoins x 90 minutes	+	
	RIA	+ A négliger	0	
	Mousses HF et MF	+ Débit de solution moussante x temps de noyage (en général 15 à 25 minutes)	+	
	Brouillard d'eau et autres systèmes	+ Débit x temps de fonctionnement requis	+	
	Colonne humide	+ Débit x temps de fonctionnement requis	+	
Volume d'eau liés aux intempéries		10 L/m ² de surface de drainage	83	Surfaces imperméabilisées issues du programme : 8300 m ²
Présence de stock de liquides		20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	50	
Volume total de liquide à mettre en rétention			373	m³

surface de drainage = surface étanchée (bâtiment + voirie+parking+...) susceptibles de drainer les eaux de pluie vers la rétention

Création d'une nouvelle déchetterie et plate-forme déchets verts

Commune de Foix (09)



Annexe 5 Modélisation FLUMILOG

Référence : 2022-000272

Date : Juillet 2023

www.cabinet-ectare.fr

Agence de Toulouse (31)

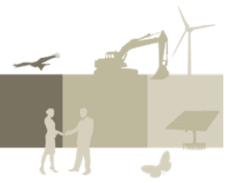
Siège
6, avenue Georges Pompidou
Bât A - Entrée 2
31130 BALMA
Tél. 05 55 18 91 60
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

Agence de Brive (19)

ECTARE Centre Ouest
2 impasse Jean Chaptal
19100 BRIVE
Tél. 05 55 18 91 60
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

SCOP ARL AU CAPITAL VARIABLE
DE 90 576 euros au 31/12/2020
RCS TOULOUSE B 389 797 010
SIRET 38979701000 052. NAF 7490B





FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

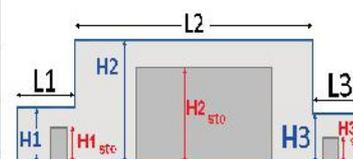
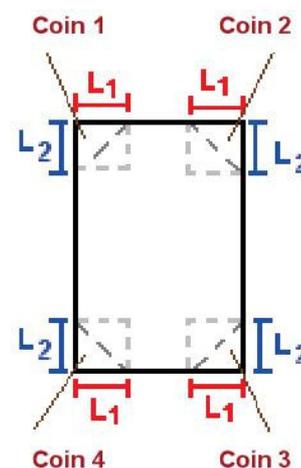
Outil de calculV5.61

Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	F SEnges
Société :	ECTARE
Nom du Projet :	FoixDV42
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	19/05/2023 à16:22:44avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	19/5/23

I. **DONNEES D'ENTREE :****Donnée Cible**Hauteur de la cible : **1,8 m****Géométrie Cellule1**

Nom de la Cellule :Cellule n°1			
Longueur maximum de la cellule (m)	32,0		
Largeur maximum de la cellule (m)	32,0		
Hauteur maximum de la cellule (m)	3,0		
Coin 1	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Coin 2	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Coin 3	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Coin 4	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Hauteur complexe			
	1	2	3
L (m)	0,0	0,0	0,0
H (m)	0,0	0,0	0,0
H sto (m)	0,0	0,0	0,0

**Toiture**

Résistance au feu des poutres (min)	15
Résistance au feu des pannes (min)	15
Matériaux constituant la couverture	metallique simple peau
Nombre d'exutoires	3
Longueur des exutoires (m)	3,0
Largeur des exutoires (m)	2,0

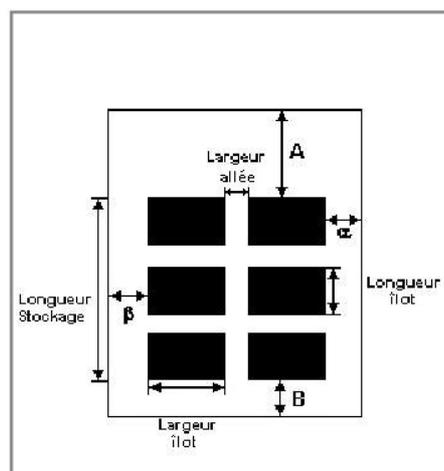
Stockage de la cellule : Cellule n°1

Mode de stockage

Masse

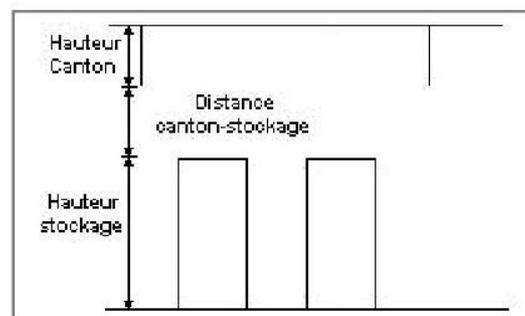
Dimensions

Longueur de préparation A	0,5 m
Longueur de préparation B	0,5 m
Déport latéral α	0,5 m
Déport latéral β	0,5 m
Hauteur du canton	0,5 m



Stockage en masse

Nombre d'îlots dans le sens de la longueur	1
Nombre d'îlots dans le sens de la largeur	1
Largeur des îlots	31,0 m
Longueur des îlots	31,0 m
Hauteur des îlots	2,0 m
Largeur des allées entre îlots	0,0 m



Palette type de la cellule Cellule n°1

Dimensions Palette

Longueur de la palette :	1,2 m
Largeur de la palette :	0,8 m
Hauteur de la palette :	2,5 m
Volume de la palette :	2,4 m ³
Nom de la palette :	Déchets verts

Poids total de la palette : 960,0 kg

Composition de la Palette (Masse en kg)

Bois	NC	NC	NC	NC	NC	NC
960,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

Données supplémentaires

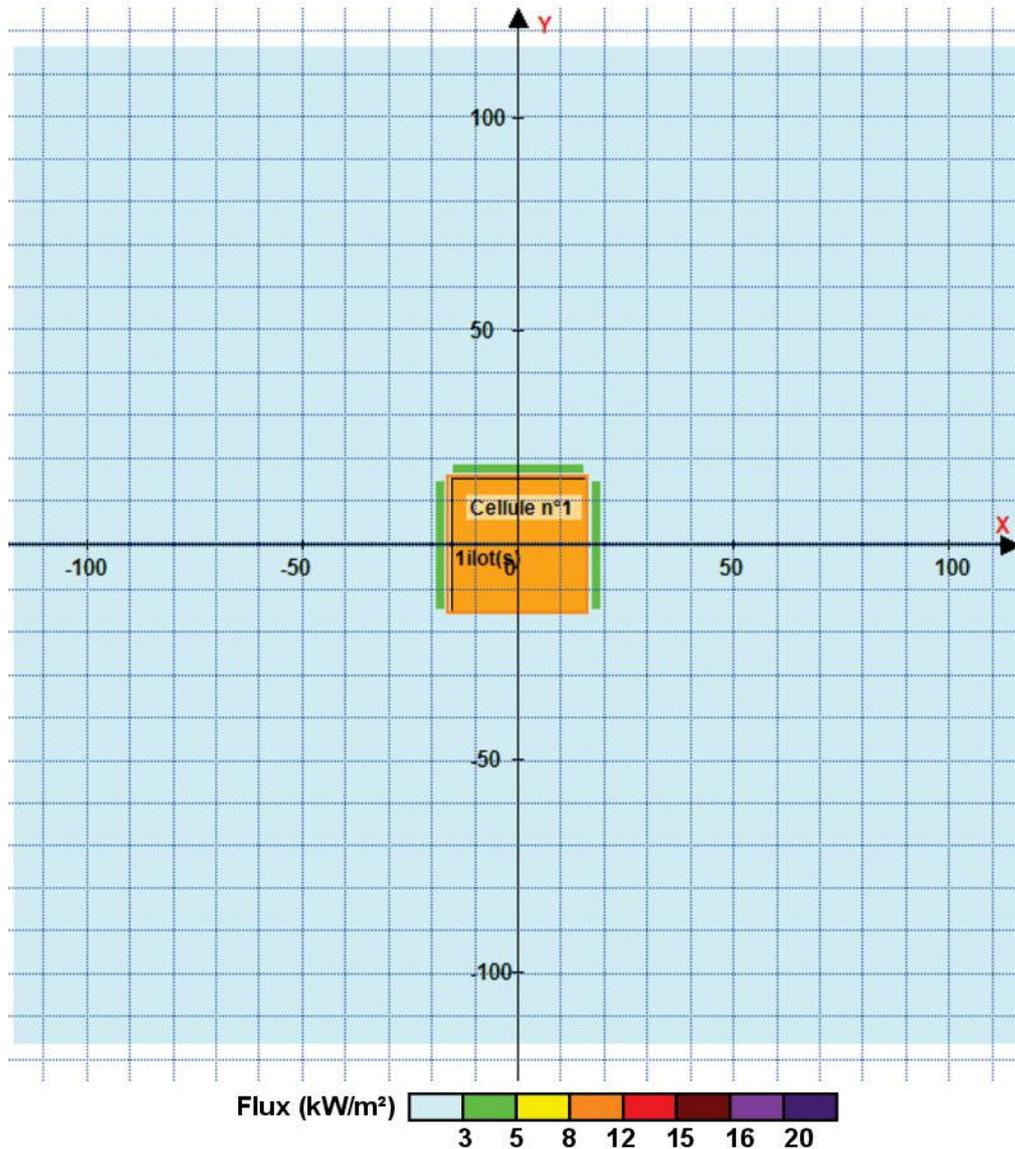
Durée de combustion de la palette :	180,0 min
Puissance dégagée par la palette :	814,5 kW

II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1 207,0 min**

Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

